



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-34**

Séance publique du

20 janvier 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20230120- lmc1227944-DE-1-1 |
| Date de signature : 25/01/2023 |
| Date de réception : mardi 24 janvier 2023 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : CENTRE DES CONGRÈS CARNOT - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDES DE PROGRAMMATION DE L'EXTENSION DU CENTRE DES CONGRÈS CARNOT ENTRE LA VILLE ET LA SPLA " PAYS D'AIX TERRITOIRES "

Le 20 janvier 2023 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/01/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2023

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CENTRE DES CONGRÈS CARNOT - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDES DE PROGRAMMATION DE L'EXTENSION DU CENTRE DES CONGRÈS CARNOT ENTRE LA VILLE ET LA SPLA " PAYS D'AIX TERRITOIRES " - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Centre des Congrès Carnot d'Aix-en-Provence a été construit au cours des années 1976-1977, puis doté, en 1999, d'un amphithéâtre de 496 places.

Devant le vieillissement de l'équipement, il a fait l'objet, en 2012-2013, de travaux de modernisation qui ont consisté en :

- Une réfection totale de l'aménagement de l'amphithéâtre, avec augmentation de sa capacité d'accueil de 17 % (jauge portée à 509 places), mise en conformité PMR et installation d'équipements techniques (écran, systèmes de projection...) adaptés à ce type d'équipement,
- Une modernisation des équipements techniques (CVC et électricité),
- Un retraitement de la façade urbaine du Centre de Congrès pour une meilleure perception et identification de l'équipement depuis l'espace public.

Pour être en adéquation avec la demande des organisateurs des congrès et conventions, cet équipement manque, aujourd'hui, d'espaces polyvalents ouverts sur l'extérieur pour accueillir les exposants, ainsi que de locaux catering et réceptifs.

Plus de 50 % des offres émises par le Centre des Congrès sont refusées à cause de l'absence de ce type d'espaces fonctionnels.

La Ville souhaite, donc, engager des études de programmation sur le Centre des Congrès pour doter ce dernier, de locaux d'expositions et de restauration qui lui sont nécessaires pour attirer plus de conventions d'entreprises.

La réflexion porte sur la réorganisation des locaux existants en rez-de-chaussée et sur une extension du bâtiment qui développerait une superficie de l'ordre de 600 m² de plancher.

La Ville souhaite confier à la SPLA "Pays d'Aix Territoires" la réalisation de ces études de programmation.

La mission de la SPLA "Pays d'Aix Territoires" porte sur les éléments suivants :

- études de programmation pour l'extension du bâtiment,
- réorganisation des locaux existants (hors amphithéâtre),
- création d'espaces fonctionnels de sous-commissions, d'expositions et de restauration pour les congressistes.

Après recueil des besoins auprès de l'exploitant du Centre des Congrès, la détermination des surfaces de locaux nouveaux à créer, au regard des types de congrès et conventions visés, une étude de faisabilité sera réalisée et comprendra :

- ✓ Un organigramme fonctionnel des relations entre les différents espaces du Centre des Congrès après extension,
- ✓ Une faisabilité technique,
- ✓ Une faisabilité architecturale et urbanistique,
- ✓ Une estimation sommaire des coûts de travaux.

La durée de la convention est de 10 mois à compter de sa notification, la mission devant être réalisée dans un délai de 8 mois.

Le coût de la prestation est fixé à 50 000 € HT maximum, TVA en sus au taux en vigueur, soit 60 000 € TTC à ce jour (y compris la rémunération de la SPLA fixée forfaitairement à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC).

Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention d'études de programmation pour l'extension du Centre des Congrès entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier ;

- **APPROUVER** la participation de la Ville s'élevant au maximum à 50 000 € H.T, TVA en sus (taux en vigueur 20 %), soit 60 000 € T.T.C ;
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023.

DL.2023-34 - CENTRE DES CONGRÈS CARNOT - APPROBATION DE LA CONVENTION
D'ÉTUDES DE PROGRAMMATION DE L'EXTENSION DU CENTRE DES CONGRÈS
CARNOT ENTRE LA VILLE ET LA SPLA " PAYS D'AIX TERRITOIRES "-

Présents et représentés : 52
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

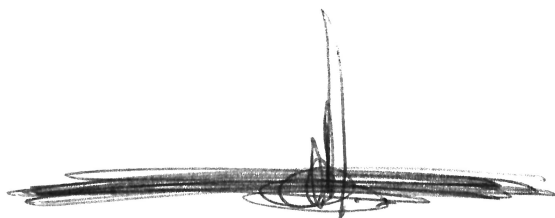
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/01/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00